

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/11/2024 - 7414 - 2018 B 00540 - 841 161 136 - 4 JULY

Désignation de l'entreprise 4 JULY SASU										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 276 allée de la forêt 40990 TLETHIEU															
SIRET		8 4 1 1 6 1 1 3 6 0 0 0 1 2													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2									
										Exercice N clos le					
										31/01/2021					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012							
		Autres *		014		1 093		016		1 093					
	Immobilisations corporelles *		028				030								
	Immobilisations financières * (1)		040		120 015		042				120 015				
	Total I (5)		044		121 108		048		1 093		120 015				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052							
		Marchandises *		060				062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070							
		Autres * (3)		072		394		074				394			
	Valeurs mobilières de placement		080				082								
	Disponibilités		084		3 201		086				3 201				
	Charges constatées d'avance *		092				094								
	Total II		096		3 595		098				3 595				
	Total général (I + II)		110		124 703		112		1 093		123 610				
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				)						
	Report à nouveau				134				(86)						
	Résultat de l'exercice				136				11 576						
	Provisions réglementées				140										
Total I				142				12 490							
Provisions pour risques et charges				Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				86 647						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				576						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		21 871		)						
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176				111 121							
Total général (I + II + III)				180				123 610							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		69 695				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

Certifié conforme à l'original

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		4 JULY SASU		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 13.010.3 2 0 2 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211		
		Services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259				262	
	Total des charges d'exploitation (II)							264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	
Produits financiers (III)		280	21 000	Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347			300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 576		314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	136		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)		991					
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements outre-mer	341		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. sexdecies)	993		
	Crédance due au report en arrière du déficit							350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)		655		Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies A)	643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)		645		Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)	647		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)		648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 duodecies E)	641		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies F)		990		Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356
Déficits antérieurs reportables *		87		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2022

Formulaire obligatoire (Article 502 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 4 JULY SASU		Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		+00		+02		+04		+06			
		Autres		+10	1 093	+12		+14		+16	1 093		
Immobilisations corporelles		Terrains		+20		+22		+24		+26			
		Constructions		+30		+32		+34		+36			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		+40		+42		+44		+46			
		Installations générales, agencements divers		+50		+52		+54		+56			
		Matériel de transport		+60		+62		+64		+66			
		Autres immobilisations corporelles		+70		+72		+74		+76			
		Immobilisations financières		+80	120 015	+82		+84		+86	120 015		
		TOTAL		+90	121 108	+92		+94		+96	121 108		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial		495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles		500	1 093	502		504		506	1 093		
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
		Matériel de transport		550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
		TOTAL		570	1 093	572		574		576	1 093		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑧				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589	590	591	592	593	
	Plus values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	591	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 4 JULY SASU										Neant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="8">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td>775</td> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										Dotations		Reprises								Fonds commercial	681		683									Autres immobilisations incorporelles	700		705									Terrains	710		715									Constructions	720		725									Inst. techniques mat. et outillage	730		735									Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									Matériel de transport	750		755									Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																											
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Fonds commercial	681		683																																																																																																																																												
Autres immobilisations incorporelles	700		705																																																																																																																																												
Terrains	710		715																																																																																																																																												
Constructions	720		725																																																																																																																																												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																																												
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																																																																												
Matériel de transport	750		755																																																																																																																																												
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																												
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	87																																																																																																																																										
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)				982 bis																																																																																																																																											
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																																																																																																																																											
Déficits imputés				983	87																																																																																																																																										
Déficits reportables				984	(0)																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter				970	(0)																																																																																																																																										
III DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																																					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374																																																																																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	76																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD.

4 JULY

Société par actions simplifiées au capital de 1000 euros

Siège social : 276, allée de la Forêt 40990 TETHIEU

841 161 136 RCS DAX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 1^{ER} OCTOBRE 2021

Le premier octobre deux mille vingt et un, à 18 heures, à TETHIEU

L'associé unique de la société 4 JULY Société par actions simplifiées au capital de 1000 euros, s'est réuni en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqué par le Président.

Associé présent :

- Rémy ALLIO

Associé représenté :

- Sans objet

Monsieur Rémy ALLIO préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 15 septembre 2021
- Texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

- fixation de la rémunération du Président,
- approbation des comptes,
- proposition d'affectation du résultat.

1^{ère} résolution

L'assemblée décide que le Président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat, et ce jusqu'au 30 septembre 2022 inclus, date de la clôture du premier exercice social.

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur nombre total de 1 voix.

2^{ème} résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30/09/2021, tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 11 576 euros, ainsi que les opérations traduites pas ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur nombre total de 1 voix.

3^{ème} résolution

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de 11 576 euros de l'exercice clos du 30/09/2021 en totalité au report à nouveau.

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur nombre total de 1 voix.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h15.

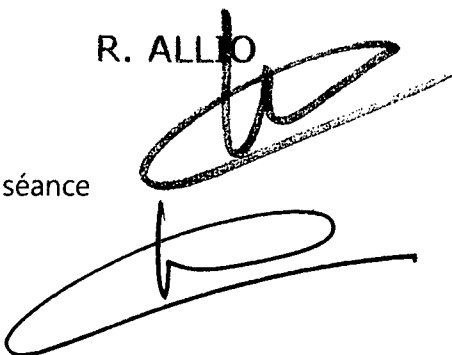
Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture aux associés présents, a été signé par le président de séance.

Fait à TETHIEU le 01/10/2021.

Rémy ALLIO

R. ALLIO

Signature du président de séance

The image shows two handwritten signatures. The top signature is written over the printed name 'R. ALLIO' and is a stylized, cursive signature. The bottom signature is another stylized, cursive signature, likely belonging to the secretary or another official, as it is placed below the 'Signature du président de séance' label.